

# AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (NOM Prénom) .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

Responsable légal en tant que :  père  mère  tuteur

De l'enfant (NOM Prénom) : .....

Autorise mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre du programme d'activités du Spot'Ados et à utiliser le transport prévu (minibus 9 places, car, train, piéton).

Autorise le Directeur de l'équipement Le Spot'Ados, à utiliser à titre gracieux sur différents support d'information (article de presse, site internet, panneaux photo internes...), l'image de mon enfant. Les images ne pourront, en aucun cas être dénaturées ou détournés de leur contexte par un montage ou tout autre procédé.

Pour les 10-13 ans : Autorise mon enfant à quitter seul le local à la fin des activités ou des temps d'accueil.

Pour les 10-13 ans : N'autorise pas mon enfant à quitter seul le local à la fin des activités ou des temps d'accueil.

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Spot'Ados et en accepte ses conditions.

Fait à Guérande, le .....

Signature du responsable légal :

Local Pep44 Spot'Ados – 22 Faubourg St Michel, 44350 Guérande, Tel : 02.40. 61.06.25  
Mail : spot.ados@lespep.org ou [www.facebook.com/Spot'Ados/](http://www.facebook.com/Spot'Ados/)  
[www.pep44.fr](http://www.pep44.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR Spot'Ados PEP 44 - Guérande

### Conditions d'inscriptions et réglementation

#### **Public visé :**

Le Spot'Ados est ouvert à tous les **jeunes de 10 à 17 ans** de la Ville de Guérande. Deux étages distincts à la Maison Millon : le Club Junior pour les 10-13 ans et l'Espace Jeunes pour les 14-17 ans. Le jeune de 9 ans qui aura 10 ans dans l'année en cours peut aussi venir au Spot'Ados mais ne pourra pas participer aux sorties.

#### **Inscriptions dans les activités :**

Les inscriptions se font directement au local du Spot'Ados auprès du Directeur.

Les activités avec inscriptions sont réservées aux jeunes de Guérande, dans la limite des places disponibles. Avant toute participation aux diverses activités, il est impératif de fournir toutes les pièces demandées.

L'inscription aux activités sera franche et définitive à réception du dossier complet et du règlement de l'adhésion annuelle. Une activité réservée doit être payée, sauf en cas de maladie. Dans ce cas fournir un certificat médical pour remboursement. Les places aux activités sont limitées d'où la nécessité de s'inscrire au plus tôt. Une liste d'attente sera toujours établie pour compléter les groupes en cas de désistement.

#### **Annulation:**

Des activités peuvent être annulées en fonction : des conditions météo et/ou du nombre de participant. En cas d'annulation, l'inscription sera remboursée.

**RAPPEL :** Dans les autres cas, hors cas de force majeure, toute inscription ne pourra être remboursée que si le jeune dispose d'un certificat médical. A défaut, l'inscription restera due.

**Attention :** Les tarifs et horaires des sorties sont indiqués dans les programmes d'activités à disposition des jeunes et parents au Spot'Ados, sur le site des PEP 44 [www.pep44.fr](http://www.pep44.fr) ou sur le Facebook : [www.facebook.com/Spot'Ados](http://www.facebook.com/Spot'Ados)

**Tarifs et ouverture :** Adhésion annuelle : 15 €

Le Spot'Ados est ouvert aux jeunes :

*Hors vacances scolaires :* les mardis, jeudis et vendredis de 17h à 19h, les mercredis et samedis de 14h à 19h. Pour les 14-17 ans, tous les vendredis de 19h-22h (sauf les vendredis précédant les vacances). Pour les 10-13 ans, un samedi matin par mois de 10h à 14h.

*En période de vacances scolaires :* du lundi au vendredi de 14h à 19h (sauf activités spécifiques).

#### **Organisation :**

Activités libres, sportives ou culturelles, en accueil libre, organisées par les animateurs à la demi-journée, à la journée et aussi sous forme de séjours courts, mise en place de chantiers de jeunes, projets.

Pour les activités à la journée (patinoire, plage...), le pique-nique sera à la charge des familles.

Le lieu de rendez-vous sera précisé pour chaque sortie. Se renseigner auprès des animateurs.

#### **Encadrement :**

Les activités proposées seront encadrées par une équipe d'animateurs et ce dans le respect de la réglementation Jeunesse et sports. Taux d'encadrement appliqué : 1 animateur pour 12 jeunes.

#### **Entrées et sorties de l'accueil :**

- A l'arrivée :

Le jeune doit obligatoirement venir se faire inscrire sur la feuille d'émargement auprès des animateurs.

- **Gestion des Sorties de l'accueil pour les 10/13 ans (Club Junior).**

Les enfants ne peuvent quitter seuls le Spot'Ados sans une autorisation parentale déchargeant l'équipe d'animation de toute responsabilité le cas échéant.

- **Sortie de l'accueil pour les 14/17ans (Espace Jeunes).**

Pas d'autorisation parentale nécessaire car accueil ouvert (L'équipe d'animation décline toute responsabilité après le départ du local, du jeune de 14 à 17 ans.

#### **Sécurité – Assurance – Santé :**

Chaque participant doit avoir retourné un dossier d'inscription complet, comprenant notamment la fiche sanitaire de liaison. La photocopie du test d'aisance aquatique validé auprès d'un professionnel habilité, est obligatoire pour les activités aquatiques (canoë, plongée, voile, etc....)

#### **Respect des règles de conduites et de vie en communauté :**

Les participants sont tenus de respecter certaines règles:

Respect des animateurs, des lieux, du matériel, des consignes, des intervenants extérieurs et des autres participants. Ponctualité requise lors des différents rendez-vous. L'utilisation du téléphone portable et du baladeur MP3 est tolérée en dehors de la pratique des activités collectives (sur les temps de pause par exemple).

En aucun cas, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels.